

www.cps-skew.ch

Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

Plantes exotiques envahissantes: une menace pour la nature, la santé et l'économie

Espèce de la Liste Noire

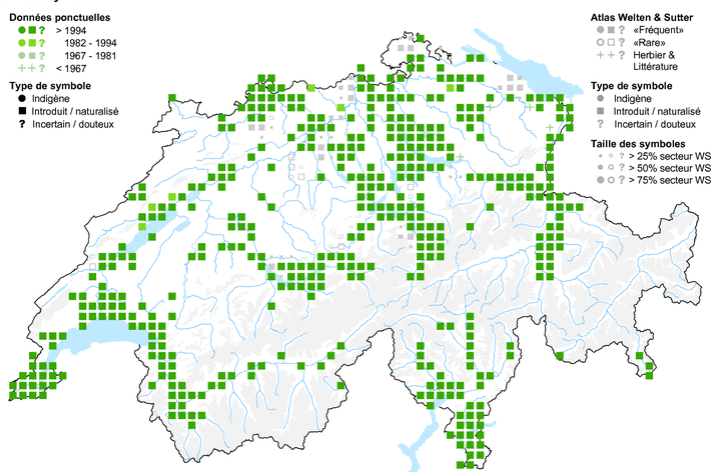
Buddlea de David

Buddleja davidii Franchet (Famille: *Buddlejaceae*, Buddléiacées)

Synonymes: *Buddleja variabilis* Hemsley, Arbre à Papillons

Introduit de Chine comme arbuste ornemental, le buddléa se naturalise facilement et peut former des populations denses qui éliminent localement la végétation indigène.

Buddleja davidii Franch.



Caractéristiques

Arbuste à feuilles caduques atteignant 2-3 m de haut. Feuilles acuminées, denticulées, lancéolées, tomenteuses à poils gris dessous. Fleurs en panicules denses, cylindriques de 20-50 cm de long. Fleurs violet foncé à lilas, tubuleuses, longues d'environ 1 cm, limbe à 4 lobes. Fruit: petite capsule allongée. Floraison de juillet à août.

Milieus

Zones alluviales, zones déboisées, gravières, carrières, parois rocheuses, voies ferrées, lieux incultes des régions de basse altitude et de l'étage collinéen.

Répartition

Le buddléa est naturellement répandu dans le Sud-Ouest de la Chine et au Tibet où on le trouve jusqu'à une altitude de 2'600m. Il s'est établi en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Amérique, en Europe Centrale et de l'Ouest. Sur tous ces continents il peut devenir envahissant. En Suisse il est répandu sur l'ensemble du pays, fréquent surtout au Tessin et dans le canton de Genève. En dehors de son aire de répartition naturelle, l'espèce privilégie les milieux plutôt chauds et de basse altitude.

Biologie

Une fois établi, le buddléa devient facilement dominant et se propage par stolons et par graines, chaque plante pouvant produire jusqu'à 3 millions de graines que le vent disperse sur de grandes distances.

L'arbre à papillon attire effectivement des papillons qui se nourrissent de son nectar. De nombreuses études ont démontré qu'il ne pouvait cependant pas remplacer les espèces indigènes. Uniquement les papillons "généralistes" se nourrissent du buddléa et une grande partie des papillons – appelée "spécialistes" – ont besoin d'espèces indigènes spécifiques, qui peuvent être repoussées par le buddléa.

Dangers

Le buddléa est très fréquents dans les jardin et on le trouve toujours dans le commerce.

Nature: Le buddléa peut former des populations denses, qui éliminent la végétation indigène. En tant que plante pionnière, il occupe volontiers les bancs de graviers et les surfaces ouvertes, et inhibe la croissance d'arbustes et d'arbres indigènes. Une fois établi, il devient dominant et se propage efficacement.

Prévention et lutte

Pour prévenir l'expansion du buddléa il est important que les commerçants informent les acquéreurs du pouvoir envahissant et qu'ils leur conseillent de couper les inflorescences avant la formation des graines. Mieux encore: choisir une autre espèce.

Jardins: Même si il n'est pas indispensable, le nectar est une source de nourriture pour les papillons. Si vous décidez de garder votre buddléa dans le jardin, il est très important de couper les inflorescences avant leur montée en graines. Eviter du sol nu à proximité des buddléas. Si vous l'éliminez, il faut retirer les racines le mieux possible pour éviter les rejets. Pour prévenir toute dissémination de la plante, plus spécialement des racines et infructescences, il ne faut jamais mettre le matériel arraché sur un compost de jardin, ni sur en compost en bout de champ. Le matériel peut être traité dans une compostière professionnelle avec phase d'hygiénisation ou dans une usine de méthanisation, sinon reste l'incinération.

Nature: L'élimination des buddléas en zones naturelles demande beaucoup de travail. Il faut arracher les plantes si possible avec leurs racines. Des contrôles et arrachages des rejets sont indispensables. Il est important de favoriser la végétation naturelle pour ne pas laisser du sol nu, dans certaines situations on peut envisager un ensemencement avec des espèces indigènes adaptées.

Où annoncer, où se renseigner ?

Prière d'annoncer toutes les nouvelles stations de buddléa, notamment dans les zones naturelles protégées et leurs abords, à l'office cantonal de la protection de la nature ou à la CPS (sibylla.rometsch@acw.admin.ch) qui transmettra l'information aux institutions concernées. Pour tout complément d'information vous pouvez vous adresser à ces mêmes services.

Nous vous recommandons de remplir également le bordereau de saisie que vous trouvez sur la page internet de la CPS: www.cps-skew.ch/francais/bordereau_plantes_envahissantes.htm. Il sert à recenser les néophytes envahissantes au niveau suisse et permet ainsi des interventions coordonnées.

La détermination de l'espèce ne pose généralement pas de problèmes majeurs. Nous vous conseillons de consulter la Flora Helvetica et sa clé de détermination (Lauber & Wagner; Haupt Verlag Bern). En cas de doute vous pouvez également envoyer le matériel végétal (feuilles, inflorescences entre deux feuilles de buvard) ou une photo digitalisée à l'office cantonal ou à la CPS, Sibylla Rometsch, Domaine de Changins, CP 1012, 1260 Nyon 1.

Pour plus d'informations

<http://www.floraweb.de/neoflora/handbuch/buddlejadavidii.html>

<http://www.issg.org/database/species/ecology.asp?si=650&fr=1&sts=>

http://www.romaldoni.ch/phpwebgallery/galleries/Buddleia/buddleia_romaldoni.pdf

Kowarik, I., 2003, *Biologische Invasionen: Neophyten und Neozoen in Mitteleuropa*, Ulmer Verlag, Stuttgart.

Muller S., 2004, *Plantes invasives en France – état des connaissances et propositions d'actions*, Publications scientifiques du MNHN, Paris.

